



COMMUNE  
de  
1400 Cheseaux-Noréaz

Cheseaux-Noréaz, le 12 mai 2019

## Préavis municipal N° 79/19 sur la gestion et les comptes 2018

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité vous présente son rapport sur la gestion et les comptes pour l'année 2018.

### GESTION

La Municipalité a siégé à 43 reprises en 2018. Elle a participé aux assemblées des organismes régionaux dont la Commune fait partie ainsi qu'aux séances de travail organisées par la Préfecture. Elle a répondu régulièrement aux diverses demandes de renseignements et fourni les données nécessaires aux statistiques demandées par l'Etat.

Elle n'a pas utilisé les diverses autorisations légales déléguées par le Conseil général en début de législature.

### COMPTES 2018

Le budget 2018 prévoyait des recettes de	Fr.	3'084'690.00
Des dépenses de	Fr.	<u>3'080'160.00</u>
Soit un bénéfice présumé de	Fr.	4'530.00 =====

Les comptes 2018 présentent les résultats suivants :

Recettes	Fr.	3'460'084.68
Dépenses	Fr.	<u>3'385'600.56</u>
Soit un bénéfice de	Fr.	74'484.12 =====
Correspondant à une nette amélioration de	Fr.	69'954.12

Cette amélioration est due notamment :

1. Augmentation des recettes fiscales de Fr. 91'875.-.
2. Perte sur l'épuration de Fr. 70'906.- (compensation par reprise sur fond de réserve)
3. Légère baisse des écoles de Fr. 86'800.- (moins d'élèves que prévu)
4. Baisse des frais d'entretien du réseau d'eau de Fr. 27'100.- (pas de grosse fuite)
5. Augmentation du réseau d'accueil de jour de Fr. 11'100.-
6. Augmentation de la police par le jeu de l'augmentation de la valeur du point d'impôt de Fr. 8'580.-.
7. Péréquation en augmentation de Fr. 306'000.- pour la partie financière, Fr. 158'500.- pour la partie sociale, et Fr. 21'800.- pour la police.

Les amortissements se montent à Fr. 519'441.42.

Il n'y a pas eu de prélèvements aux réserves pour cet exercice.

Principales différences par rapport au budget :

### 1. Administration

Le budget prévoyait un excédent des charges	Fr.	424'700.00
Le solde négatif est de	Fr.	427'634.79

Pas de différences notables

### 2. Finances

Le budget prévoyait un excédent des revenus de	Fr.	1'961'300.00
Le solde positif est de	Fr.	2'018'798.42

Principales différences

- Augmentation des impôts sur le revenu
- Augmentation de l'impôt sur la fortune
- Augmentation des impôts sur les bénéfices s/immeubles
- Augmentation des droits de mutation
- Augmentation d'impôt sur les gains immobiliers

### 3. Bâtiments et domaines

Le budget prévoyait un l'excédent de charges de	Fr.	35'160.00
Le solde négatif est de	Fr.	23'888.54

Principales différences

- Baisse du poste Achat matériel et machines pour le bâtiment communal
- Baisse du droit de superficie de Fr. 5'000.- (location de la parcelle)

#### 4. Travaux

Le budget prévoyait un excédent des charges de	Fr.	287'010.00
Le solde négatif est de	Fr.	260 694.52

Principales différences

- Pas de participation à la STEP 2020 en 2018
- Report du changement des luminaires en LED
- Baisse des frais d'entretien des routes

#### 5. Instruction publique et cultes

Diminution de l'excédent des charges de	Fr.	469'200.00
Le solde négatif est de	Fr.	380'322.57

Principales différences

- Diminution des coûts écoles primaires
- Diminution des coûts écoles secondaires

#### 6. Police

Le budget prévoyait un excédent des charges de	Fr.	110'150.00
Le solde négatif est de	Fr.	118'730.37

Principales différences

- Augmentation des frais PNV (2 points d'impôt)
- Remboursement Service de police (péréquation)
- Baisse des frais du SDIS

#### 7. Sécurité sociale

Le budget prévoyait un excédent des charges de	Fr.	594'100.00
Le solde négatif est de	Fr.	733 043.51

Principales différences

- Augmentation de la péréquation
- Augmentation des frais du réseau d'accueil

#### 8. Services industriels

Le budget prévoyait un excédent des charges de	Fr.	36'450.00
Le solde négatif est de	Fr.	0.00

Principales différences

- Amortissement complémentaire pour compte bénéficiaire

En conclusion, la Municipalité propose au Conseil général de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,  
Entendu le rapport de la commission de gestion,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

Article premier : Les comptes communaux de l'année 2018 sont adoptés.

Article deux : Décharge est donnée à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

LA MUNICIPALITE

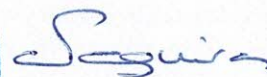
Le Syndic :



D. SCHNEIDER



la Secrétaire :



C. PEGUIRON